

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST VINCENT LA COMMANDERIE

Nombre de Membres :
1 exercice 11
Présents 8
Absents 9

L'an deux mil quinze le seize novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de ST VINCENT LA COMMANDERIE (Drôme) dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de
Madame Françoise AGRAIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2015

015-11-005

Objet :

**Taxe d'aménagement au 1^{er}
janvier 2016**

DDT Drôme - SATR
Pôle droit des sols - reçu le

26 NOV. 2015

Présents : Messieurs Frédéric PELLEGRIN et Michel AYMES, adjoints
Messieurs Luc BLOSSAT, Vincent DANSAGE, Christophe BELLISSARD, Yves
DUMARCHE, et Madame Hélène BRESSON
Absent : Grégory BARD **Absente excusée :** Véronique ZUCCHINELLI a donné
pouvoir à Hélène BRESSON - Sophie RAILLON a dû partir avant les votes
Secrétaire de séance : Christophe BELLISSARD

Madame le Maire rappelle les principes de la taxe d'aménagement instaurée sur
la commune au 1^{er} janvier 2012, en remplacement de la Taxe locale
d'Equipement.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

Vu la délibération du 21 octobre 2011 instaurant au 1^{er} janvier 2012 la taxe
d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 3 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres
présents, ou représentés :**

**DECIDE de maintenir le taux à 3 % de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du
territoire communal.**

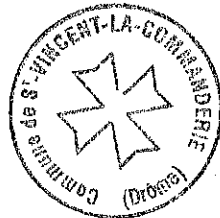
DIT que cette décision sera reconduite de plein droit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

A St Vincent la Commanderie, le 17 novembre 2015

Le Maire,



Françoise AGRAIN